

Introduction

Maurice Blanc, Juan Matas & Patrick Schmall

Depuis plus de trente ans, l'évolution de la société française offrirait le spectacle d'un délitement progressif du lien social, dont les "quartiers" sont devenus à la fois le théâtre et le symbole : au quotidien, conduites inciviles, agressions physiques contre les personnes, atteintes aux biens privés et publics, replis individualistes ou communautaristes, sentiment général d'insécurité et, périodiquement, éclatement de la violence collective dans l'émeute. Les grands ensembles urbains en périphérie des villes sont ainsi désignés comme des zones de non-droit où la cohésion sociale serait menacée par le divorce entre la Cité et ses citoyens.

Dans le même temps, des efforts discrets et sur le long terme ont été entrepris de longue date dans ces quartiers, avant même les politiques successives de la Ville, pour renouer le lien social. Des associations apportent depuis les années 1960 des réponses à la fois civiques et professionnelles, visant à rapprocher les habitants entre eux et à les rapprocher des institutions qui structurent la société. Autour de la question de la violence, des pratiques spécifiques se sont développées qui visent à rapprocher auteurs et victimes d'agressions, à retravailler avec eux le sens de l'acte, de sa sanction et d'une réparation qui ne soit pas que pécuniaire, mais aussi symbolique. Ce travail informatif et pédagogique d'accès au droit, de prévention, d'accueil des victimes d'infractions, de médiation entre parties en conflit, s'adresse aux enfants et aux jeunes en milieu scolaire, aussi bien qu'aux adultes. Il s'agit le plus souvent d'un travail souterrain, invisible, en tout cas peu specta-

culaire, qui reste de ce fait trop peu connu, tant du public que des institutions judiciaires et politiques qui pourraient s'appuyer sur lui.

L'absence de valeur médiatique de ce travail lent et délicat contribue sans doute à sa faiblesse face à un discours politique plus musclé qui tente aujourd'hui d'imposer la vieille métaphore du nettoyage rapide et à haute pression.

Depuis quelques années déjà, la politique gouvernementale privilégie les réponses pénales formelles, médiatiquement plus parlantes, d'application plus expéditive, et plus économiques puisqu'elles ne nécessitent pas de prise en charge ou de suivi long au-delà de la décision de justice. À Strasbourg, l'association SOS Aide aux Habitants, qui conduisait jusqu'à 130 médiations pénales par an dans les années 1990, s'en voyait confier moins d'une trentaine au début des années 2000. La prévention et l'éducation paraissent ne plus être des priorités politiques, alors qu'elles devraient constituer, conjointement avec la sanction, des éléments indispensables pour une réponse globale.

Aujourd'hui des associations de médiation, d'aide aux victimes, et/ou de prévention, peinent à réaliser leur équilibre financier, voire ferment leurs portes. La réduction des moyens accordés au secteur éducatif et social fragilise les acquis du lent travail de raccommodage que mènent depuis de nombreuses années bénévoles et professionnels pour reconstituer le tissu social, là où les propos démagogiques ne font qu'en fixer les déchirures.

C'est pour mieux faire connaître les actions de ces associations, les rendre visibles par le public et les institutions qui les financent, que l'association SOS Aide aux Habitants a entamé depuis 2003 un travail d'évaluation et de formalisation des pratiques de médiation, d'aide aux victimes et d'accès au droit qui sont dans son objet social. Ce travail, permis par une collaboration avec la Faculté des sciences sociales de l'Université Marc Bloch (Strasbourg 2) et l'Unité de recherche "Cultures et sociétés en Europe" (UMR du CNRS n° 7043), a été concrétisé par un colloque qui en a constitué une étape importante, tenu à Strasbourg les 29 et 30 avril 2005 sur le thème "Médiation, réparation, sanction : agir et prévenir dans les quartiers".

Le présent recueil réunit la plupart des textes issus des communications faites à ce colloque.

Une première partie de l'ouvrage se penche sur les facteurs de la violence, en se centrant sur l'espace (les "quartiers") et la population (les "jeunes") devenus aujourd'hui emblématiques de son exercice. La crise des grands ensembles urbains dans les années 1970 a résulté de la

cohabitation de populations s'ignorant mutuellement (Maurice Blanc), ainsi que de politiques économiques et sociales qui n'ont pu proposer aux jeunes, à leur entrée dans la vie active, que le chômage et la précarité (Françoise Hurstel). L'urbanisation a également correspondu à une perte, dans nos sociétés, des rites de passage qui marquaient traditionnellement, et socialisaient, le passage des jeunes à l'âge adulte (Thierry Goguel d'Allondans). Dans le même temps, la vie associative déclinait dans ces quartiers, révélant le manque de structures intermédiaires qui auraient facilité les échanges entre résidents. C'est sur ce manque que sont nées des pratiques de prévention et de médiation identifiées en tant que méthode d'intervention sociale.

Dans le même temps, en réaction à cette évolution des formes de violence, la société a subi une transformation profonde de la perception qu'elle avait d'elle-même. Jusque dans les années 1980, la justice pénale s'était humanisée : à la dimension courte de la réponse répressive de l'État, s'était superposée la dimension longue d'un travail éducatif et/ou thérapeutique avec l'auteur, notamment avec les mineurs, les malades mentaux et les toxicomanes. Or, par une sorte de retournement dans leur contraire, ces figures du délinquant qui suscitaient auparavant la compréhension, se confondent désormais avec l'image de l'insécurité et de la violence urbaines et sont devenues l'incarnation de l'Autre dangereux. Corrélativement, la justice pénale s'est éloignée du délinquant pour se centrer sur la victime de l'infraction.

La deuxième partie de l'ouvrage est ainsi consacrée à cette figure de la victime, qui a exercé progressivement ses effets de prépondérance dans le droit français depuis deux décennies. L'émergence des pratiques de médiation telles que nous les connaissons aujourd'hui est en effet indissociable de cette centration de la justice sur la victime. Les services d'aide aux victimes se mettent en place dans le même mouvement que les pratiques de médiation pénale, puis civile, au début des années 1980, et ce sont souvent les mêmes personnes qui les initient au sein des mêmes associations. Il est important, pour bien comprendre le succès des pratiques de médiation à partir de cette époque, qu'elles ne répondent pas tant au souci d'une rééducation sociale du délinquant qu'au projet de permettre à la victime d'obtenir de celui-ci une réparation, ne serait-ce que symbolique. Les textes de cette partie examinent donc les formes que peut prendre la prise en charge des victimes, mais aussi le contenu de cette notion de victime, à certains égards problématique : en effet, comme l'indique Denis Salas, à partir du moment où c'est la personne humaine, en quelque sorte sacralisée par le

droit des personnes, qui devient le référent de la manière de penser l'échelle des peines, le télescopage de logiques contradictoires peut conduire à des excès liberticides.

La troisième partie, consacrée aux pratiques de médiation, ainsi que la plupart des textes en annexe résumant les dispositifs existants (médiation pénale, réparation pénale, médiation familiale), offrent quelques pistes pour essayer de sortir de cette opposition entre recrudescence des appels à la sévérité et prise en compte des situations des personnes. Denis Salas présente les sources de la notion de “justice restauratrice”. Marc Haug et Patrick Schmoll tentent d'élaborer une définition commune de ces pratiques, à partir d'une analyse qui fait ressortir les deux axes, l'un social, l'autre judiciaire, de leur émergence, et du coup, une certaine hésitation de la notion. En effet, si les “quartiers” ont d'abord vu les associations se saisir de la question de la violence dans une visée sociale et civique, les pratiques ont fini pas se professionnaliser en suivant le modèle des médiations encadrées par la loi. La professionnalisation pose un certain nombre de problèmes : celui du financement, mais aussi celui de l'identité des praticiens. Ceux-ci ne sont en effet pas aussi libres de faire en tant que salariés ce qu'ils faisaient auparavant bénévolement en tant que citoyens. Se pose aussi le problème des rapports entre ces nouveaux professionnels et les travailleurs sociaux qui sont déjà missionnés pour intervenir dans les quartiers. Le discours des politiques en appelant au partenariat et à la complémentarité n'empêche pas les situations objectives d'antagonisme et de conflits de compétences ou de territoires.

Le présent ouvrage réunit ainsi des textes qui forment davantage que les actes d'un colloque : les auteurs y poursuivent, pour certains, la réflexion engagée à cette occasion, et tentent de se concerter pour mieux cerner les facteurs de la violence dans les quartiers, décrire les conditions historiques de la mise en place des dispositifs de prévention et de médiation, et souligner la pertinence de réponses qui ne se limitent pas à une stricte application de sanctions.

Il ne s'agit pas non plus d'une simple promotion de ces pratiques : une analyse critique conduit notamment, on le voit, à souligner leur ambiguïté, entre démarche citoyenne appelant à la bonne volonté de tous, et nécessités d'une certaine professionnalisation entre les mains de spécialistes formés. La réduction des crédits alloués à l'action sociale des associations intervient en effet dans un contexte d'affrontement entre des logiques contradictoires : d'un côté, les institutions (judiciaire, éducatives, sociales...) continuent à représenter l'État dans l'exercice de ses

prérogatives régaliennes en matière de sécurité et de justice, attendant des associations des interventions toujours plus efficaces sur le terrain ; de l'autre, un discours d'inspiration libérale invite à sortir d'une logique d'assistanat et à faire de la gestion du vivre-ensemble dans un quartier l'affaire propre de ceux qui y résident. Les pouvoirs publics hésitent ainsi dans la formulation de leur doctrine. D'un côté, la professionnalisation est cohérente avec l'évolution d'une société individualiste qui tend à instrumenter, à techniciser et à monnayer les relations sociales. De l'autre, ne faut-il pas stimuler les liens de solidarité et la notion d'un bien commun au sein des quartiers, pour permettre la solution spontanée, locale et autonome des problèmes, plutôt que de plaquer sur ces derniers des interventions extérieures fonctionnant comme des prestations de services ?

Le politique a beau jeu de jongler sur ces deux positions, notamment vis à vis des associations, en appliquant d'un côté, une politique de désengagement financier de l'État et de ses institutions, et de l'autre, un discours de la gratuité de l'implication citoyenne. Très trivialement, pour pouvoir justifier que les pouvoirs publics continuent à soutenir ces actions de prévention de la violence et de médiation ancrées dans les "quartiers", il faut pouvoir décrire la spécificité de leur objet et la technicité de leurs méthodes, et discerner ce qui relève de la responsabilité citoyenne des habitants de ces quartiers (et donc d'une démarche en principe bénévole), de ce qui relève de la compétence de professionnels (en principe rémunérés) missionnés par l'État et ses institutions.

L'enjeu de ce livre, comme l'était celui du colloque qui l'a alimenté, est du moins de poser les bases d'un tel travail en dessinant les pistes de recherches ultérieures.